



Société des Artistes Français  
11 rue Gît-le-Cœur 75006 Paris  
01 43 59 52 49  
lesalon@artistes-français.com  
Mardi et jeudi 10h à 12h et 14h à 17h

Date limite d'inscription  
**17 juillet 2025 (inclus)**

## RÈGLEMENT DU SALON 2026

### Conditions et frais d'inscription « EXPOSANT »

Le Salon des Artistes Français aura lieu au Grand Palais des Champs-Elysées à Paris  
du 12 au 15 février 2026

**Les frais d'inscription** incluent un forfait d'exposition des œuvres sélectionnées par le jury, les frais administratifs et la reproduction d'une œuvre, choisie par le jury, dans le catalogue du Salon 2026.

Forfait d'exposition + reproduction d'une œuvre dans le catalogue	400 €
Frais administratifs	50 €
<b>Total frais d'inscription</b>	<b>450 €</b>

#### PEINTURE – ŒUVRE SUR PAPIER – ART DIGITAL

1 ŒUVRE

**Format (hors baguette)** : minimum (H) 27 x (L) 22 cm / maximum (H) 220 x (L) 220 cm.

**Techniques** : huile, acrylique, gouache, aquarelle, pastel, fusain, crayon graphite, encre, technique mixte, expression numérique.

**Présentation des toiles** : ruban adhésif ou baguettes cache clous ou cadre américain, avec piton pour accrochage.

**Présentation des œuvres sur papier** : sous plexiglas (verre à vos risques), pinces interdites, baguettes bois naturel et attaches obligatoires.

**Jury** : présenter 1 ou 2 œuvres pour le choix du jury. Fichier numérique œuvre(s) : JPEG 300dpi, taille fichier numérique entre 3 et 5 Mo.

#### MINIATURE

5 ŒUVRES

**Format** : maximum 24 x 19 cm.

**Présentation des œuvres** : vitrine à prévoir par l'artiste.

**Jury** : présenter 1 photo par œuvre (soit 5 photos maximum). Fichier numérique œuvre(s) : JPEG 300dpi, taille fichier numérique entre 3 et 5 Mo.

#### TAPISERIE - ART MURAL – ARTS DECORATIFS

1 ŒUVRE

**Format** : maximum 220 x 220 cm. **Présentation de l'œuvre** : support solide à prévoir par l'artiste.

**Jury** : présenter 1 ou 2 œuvres pour le choix du jury. Fichier numérique œuvre(s) : JPEG 300dpi, taille fichier numérique entre 3 et 5 Mo.

#### SCULPTURE

3 ŒUVRES

**Présentation des œuvres au Salon** : socles ignifugés ou bois M1 et vitrines sont à fournir par l'artiste.

**Toutes les œuvres doivent obligatoirement être fixées solidement sur leur socle.** Couleurs de socle autorisées : blanc, gris ou noir.

Les œuvres d'un même artiste ne seront pas obligatoirement exposées côté à côté.

Toute œuvre sculpturale de plus de 50 kg doit être déposée sur une palette afin de pouvoir être déplacée facilement.

Les œuvres présentées devront répondre aux critères techniques exclusivement artistiques (pas de stéatite, pas de copie issue de moulage...).

**Jury** : présenter 1 à 3 œuvres pour le choix du jury. Fournir 2 photos maximum par œuvre (vues de face et dos ou vues de face et profil).

Fichier numérique œuvre(s) : JPEG 300dpi, taille fichier numérique entre 3 et 5 Mo.

#### GRAVURE EN MÉDAILLE

1 PANNEAU DE MÉDAILLES

**Jury** : présenter 3 photos de médailles différentes. Fichier numérique œuvre(s) : JPEG 300dpi, taille fichier numérique entre 3 et 5 Mo.

#### MOSAÏQUE ET VITRAIL

1 ŒUVRE

**Format** : maximum 150 x 150 cm.

**Présentation de l'œuvre** : support solide à prévoir par l'artiste.

**Jury** : présenter 1 à 2 œuvres pour le choix du jury. Fichier numérique œuvre(s) : JPEG 300dpi, taille fichier numérique entre 3 et 5 Mo.

#### GRAVURE ET ESTAMPE

4 ŒUVRES

**Format œuvre encadrée** : maximum (H) 120 x (L) 90 cm. Groupement de petits formats admis dans un même cadre.

Possibilité de présenter une seule œuvre si la largeur de celle-ci est comprise entre 150 cm et 200 cm.

**Présentation des œuvres** : sous plexiglas (verre à vos risques), baguettes obligatoires (blanc, noir ou bois). Pinces interdites. attaches obligatoires.

**Couleurs du passe-partout** : blanc, blanc cassé.

**Jury** : présenter de 1 à 4 œuvres maximum pour le choix du jury qui pourra en refuser ou en retenir tout ou partie et limitera son choix pour un espace de cimaise de 200 cm linéaires maximum. Fichier numérique œuvre(s) : JPEG 300dpi, taille fichier numérique entre 3 et 5 Mo. Les gravures groupées dans un même cadre peuvent être vendues séparément si des tirages supplémentaires sont déposés dans un carton le jour du dépôt, un reçu vous sera remis.

#### PHOTOGRAPHIE

5 ŒUVRES

**Format œuvre encadrée** : minimum (H) 40 x (L) 30 cm / maximum (H) 180 x (L) 180 cm. **Techniques** : numérique, argentique, I.A., technique mixte.

**Présentation des œuvres** : Poids maximum 10 kg. Encadrement facultatif de couleur sobre. Pinces interdites et verre à vos risques. Les photos non équipées d'un système d'accrochage fiable seront refusées. Identification au dos de chaque photographie obligatoire (nom/prénom/titre œuvre).

**Jury** : présenter de 1 à 5 œuvres maximum pour le choix du jury qui pourra en refuser ou en retenir tout ou partie et limitera son choix pour un espace de cimaise de 180 cm linéaires maximum. Fichier numérique œuvre(s) : JPEG 300dpi, taille fichier numérique entre 3 et 5 Mo.

#### ARCHITECTURE

1 PROJET

Projet, maquette, design : **Format** : surface maximum 1 m<sup>2</sup> au sol et 2 mètres linéaires.

**Jury** : fournir 1 photo du projet présenté. Fichier numérique projet : JPEG 300dpi, taille fichier numérique entre 3 et 5 Mo.



## Société des Artistes Français

11 rue Gît-le-Cœur 75006 Paris

01 43 59 52 49

[lesalon@artistes-francais.com](mailto:lesalon@artistes-francais.com)

Mardi et jeudi 10h à 12h et 14h à 17h

### RÈGLEMENT ET REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

**Artiste de moins de 30 ans** : réduction de 50 % sur le forfait d'exposition et non sur les frais administratifs. Joindre obligatoirement à votre règlement le scan de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

**Étranger** : Tout règlement en provenance d'un pays étranger doit être effectué en euros. Pour les pays hors zone SEPA, ajoutez 20 € pour les frais bancaires.

**Mode de règlement** : les frais d'inscription peuvent être réglés :

- soit par chèque à l'ordre de la « Société des Artistes Français » sous forme de deux règlements : 50 € et 400 €.
- soit par virement bancaire de la somme totale : 450 €. Indiquez dans la case motif du virement : votre nom d'artiste et votre section.

#### **Nos coordonnées bancaires pour un règlement par virement :**

Titulaire du compte : Société des Artistes Français

Banque : Société Générale - 50 rue d'Anjou 75008 Paris.

IBAN : FR76 30003 03170 00050260909 16    BIC/SWIFT : SOGEFRPP

**Virement bancaire** : joindre obligatoirement à votre dossier d'inscription **le récépissé de votre ordre de paiement validé par la banque**. Dans le cas contraire, votre dossier sera refusé.

**Les frais administratifs** de 50 € sont acquis définitivement par la S.A.F. dès l'inscription de l'artiste au Salon. Ceux-ci couvrent les frais de gestion des dossiers de candidature.

**Remboursement du forfait d'exposition** de 400 €, dans le cas de non-admission au Salon. Pour des frais d'exposition réglés :

- par chèque : le chèque du forfait d'exposition de 400 € vous sera renvoyé avec le courrier annonçant le résultat du jury.
- par virement : le forfait d'exposition de 400 € vous sera remboursé par chèque ou par virement bancaire.

**L'annulation d'une candidature** par un artiste qui serait accepté par le jury et qui ne donnerait pas suite à son inscription, entraînerait la conservation de la totalité des frais d'inscription (450 €) par la Société des Artistes Français.

### PHOTO(S) DE L'ŒUVRE POUR LE JURY ET LE CATALOGUE

La ou les photos des œuvres présentées doivent impérativement être jointes au formulaire d'inscription en ligne sous forme de fichier numérique JPEG 300 dpi, taille du fichier numérique entre 3 et 5 Mo. La ou les œuvres sont à photographier « plein cadre » sur un fond neutre. Afin d'éviter toute erreur d'identification, le nom du fichier numérique de chaque œuvre doit être composé comme suit : « nom d'artiste + titre de l'œuvre ». Une photo non identifiable sera refusée.

### JURY ET ADMISSION DES ŒUVRES

Les photos des œuvres, pour toutes les sections, sont soumises au jury qui statue sans appel. Les copies d'œuvres ainsi que les œuvres déjà exposées au Salon des Artistes Français ne sont pas acceptées. Les décisions du jury seront notifiées, fin novembre/début décembre, par courrier postal aux artistes résidant en France et par mail aux artistes résidant à l'étranger. Aucune réponse concernant la décision du jury ne sera donnée par téléphone.

**LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL, INCENDIE, CASSE, DÉGRADATION, ETC... DES ŒUVRES.  
IL EST VIVEMENT RECOMMANDÉ AUX EXPOSANTS DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE.**

### ACCÈS AU SOCIÉTARIAT

Pour devenir membre de la Société des Artistes Français, vous devez avoir exposé 2 fois au Salon. Ce délai est écourté si vous avez obtenu une médaille dès votre première exposition. Les artistes médaillés d'or au Salon peuvent accéder au sociétariat sans passer devant le jury. Le dossier de sociétariat est à demander au secrétariat entre décembre 2025 et fin février 2026 à l'adresse mail : [lesalon@artistes-francais.com](mailto:lesalon@artistes-francais.com)

Le dossier complet devra nous être retourné avant mi-mars 2026 pour être soumis au jury.